

Les règles qui vont changer en 2019

L'**USGA** et le **Royal & Ancien** ont enfin rendu disponible la mouture finale des règles de golf pour 2019 et beaucoup de choses vont changer !

L'arbitrage vidéo arrive

L'Association américaine de golf (**USGA**) et le Royal & Ancien (**R&A**) ont annoncé l'introduction de l'arbitrage vidéo sur les circuits mondiaux. En parallèle, les téléspectateurs ne pourront plus signaler une infraction de leur canapé.

Les règles du golf 2016-2019

Le **Royal & Ancien** a, comme tous les 4 ans, édicté les nouvelles règles du golf pour 2016-2019 qui régiront les golf mondial. Voici un petit aperçu de ce qui change.



Ancrage du club

Règle 14-1b – Ancrer le club

Cette nouvelle Règle connue et annoncée depuis longtemps interdit l'ancrage du club, soit « directement » soit par l'utilisation d'un « point d'ancrage », durant l'exécution d'un coup. Contrairement à certains bruits infondés, cette Règle n'interdit nullement l'usage des longs ou des Belly putters mais interdit simplement leur « ancrage » tel qu'avait l'habitude de le faire beaucoup d'utilisateurs de ces clubs (en l'appuyant contre le ventre ou le menton par exemple). A noter d'ailleurs que « l'ancrage » est interdit quel que soit le club joué.

Pénalité encourue : Perte du trou en match play, 2 coups de pénalité en stroke play

Pour de plus amples informations sur cette Règle et mieux la comprendre par des schémas indicatifs, on peut consulter le site du R&A à l'adresse suivante : <http://www.randa.org/anchoring>

Score Incorrect sur un Trou

Exception à la Règle 6-6d

Cette nouvelle exception prévoit qu'un compétiteur n'est pas disqualifié pour avoir rendu un score, sur n'importe quel trou, inférieur à celui effectivement réalisé, lorsque cela est dû à l'omission d'inclure un ou plusieurs coups de pénalité que le compétiteur, avant de rendre sa carte de score, ne savait pas qu'il avait encourus. Au lieu de cela, le compétiteur encourt la pénalité prescrite par la Règle applicable et une pénalité

supplémentaire de deux coups pour chaque trou où le compétiteur a commis une infraction à la Règle 6-6d.

Exemple : un joueur se dégage d'un terrain en réparation où reposait sa balle, mais après s'être dégagé ne se rend pas compte qu'en jouant le coup suivant il a encore une partie d'un pied dans le terrain en réparation.. Il fait 4 sur le trou en question,, signe et rend sa carte avec ce score de 4. Il est alors découvert qu'il s'est mal dégagé du terrain en réparation puisque la règle de dégagement applicable (Règle 25-1) impose un dégagement total y compris pour le stance. Le joueur aurait donc du signer un score de 6 pour ce trou (4 coups joués + 2 coups de pénalité pour infraction à la Règle 25-1) au lieu de signer un score de 4. En vertu de cette nouvelle exception il n'est plus disqualifié, comme il l'était jusqu'en 2016 par la Règle précédente, mais son score pour le trou est rectifié à 8 : 4 coups joués + 2 coups de pénalité pour infraction à la R25-1 + 2 coups de la pénalité supplémentaires

Balle au repos qui bouge

Règle 18-2 – Balle au Repos Déplacée par le Joueur, le Partenaire, le Cadet ou l'Équipement

La Règle 18-2b (Balle se déplaçant après avoir été adressée) a été supprimée. Cela signifie que quand une balle se déplace après qu'un joueur l'a adressée, l'application d'une pénalité selon la Règle 18-2 sera fondée uniquement sur le fait de savoir si le joueur a ou non provoqué le déplacement de la balle. Il n'y aura donc par exemple plus de pénalité si après avoir été adressée une balle se déplace uniquement sous l'effet de la pesanteur.

Utilisation Anormale d'Équipement

Règle 14-3. Dispositifs Artificiels et Équipement Inhabituel. Règle Locale autorisant le joueur à utiliser des dispositifs qui mesurent la distance

Il n'y aura désormais une infraction par rapport à la Règle 14-3 que si un joueur utilise le dispositif à quelque autre fin interdite par cette Règle. Auparavant, lorsque la Règle Locale était en vigueur, un joueur était en infraction avec la Règle 14-3 s'il utilisait un dispositif de mesure de distance comportant d'autres fonctionnalités (par exemple une mesure de dénivellé) dont l'utilisation aurait enfreint la Règle 14-3, que ces fonctionnalités aient été ou non effectivement utilisées par le joueur.

De plus, la pénalité pour une première infraction à la Règle 14-3 durant un tour conventionnel a été modifiée de disqualification à perte du trou en match play ou deux coups en stroke play, avec application de la disqualification comme pénalité pour une infraction ultérieure.

L'ensemble des nouvelles règles sera disponible sur le site de la **FF Golf** fin novembre.

Le jeu lent, ce fléau du golf

Le golf est actuellement gangréné par un véritable fléau, qui sévit à tous les niveaux, de l'amateur au joueur professionnel : le jeu lent. Et ce quelque soit le club dans lequel vous jouez, qu'il soit public ou privé.

Belly ou long putter, objets de dicorde

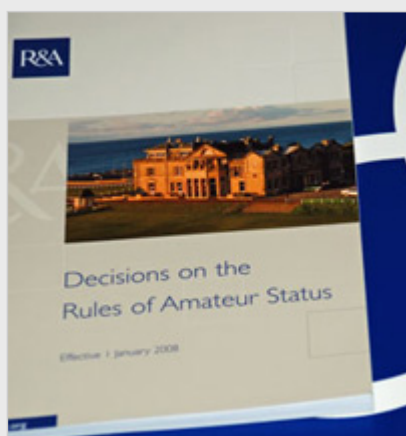
Si vous suivez un peu l'actualité du golf, vous savez qu'en ce moment il y a un sujet qui alimente toutes les discussions et tous les commentaires : va t-on interdire ou pas l'utilisation du belly putter et du long putter?

Belly et longs putters,

c'est finit!

Cela faisait un moment que l'on parlait mais tout le monde attendait la décision de l'**USGA** et du **Royal & Ancient** à Saint-Andrews, allait-on ou non interdire les belly putters et les longs putters?

Nouvelles règles pour 2012-2015



Cliquer ici pour
accéder aux règles
(eng.)

Le **Royal & Ancient** (R&A) et l'**USGA** viennent de publier les modifications apportées aux règles qui régissent la pratique du **golf** en compétition et qui seront en vigueur de 2012 à 2015.

34 règles ont donc été révisées, et 9 règles importantes ont été modifiées afin de gagner en clarté et de remettre les pénalités proportionnelles à l'infraction commise.

A partir du 1er janvier 2012 une balle se déplaçant après qu'un joueur ait posé son club au sol derrière ladite balle («to address the ball») ne coûtera pas un coup de pénalité au joueur s'il est possible d'établir que le joueur n'est pas à l'origine du mouvement de la balle. Par exemple, si

Le vent déplace la balle après que le joueur ait posé son club, il n'y aura pas de pénalité et la balle sera jouée à partir de sa nouvelle position. Rory McIlroy et Webb Simpson ont notamment été pénalisés cette année pour une telle affaire.

Auparavant les joueurs pouvaient se mettre à l'adresse au putt mais sans que leur club ne touche le sol en cas de grand vent.

De même, un joueur pourra maintenant aplanir le sable ou la terre dans un obstacle sans restriction, y compris avant de jouer depuis cet obstacle, à la condition que ce soit dans le seul but d'entretenir le terrain et à la condition que rien ne soit fait pour améliorer la position de sa balle, l'espace requis pour prendre son stance ou pour effectuer son swing, ou bien encore améliorer la ligne de jeu.

La règle concernant la pénalité imposée dans le cas d'un retard au départ d'une compétition a également été amendée à la condition que le retard ne dépasse pas de plus de cinq minutes l'heure de départ prévue. Dans ce cas, la pénalité n'est plus la disqualification, comme ce fut le cas pour Jim Furyk au Barclays en 2010, mais la perte automatique du premier trou en match-play et une pénalité de deux coups sur le premier trou en stroke-play. Auparavant, la pénalité était la disqualification, à moins que le comité en ait décidé autrement dans les conditions de la compétition.

Une vidéo expliquant ces nouvelles règles est disponible **ici**.